



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1004-2-001

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 9 octobre 2018, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1004-2-001:

Règlement modifiant le règlement numéro 1004-2 relatif aux permis, aux certificats et à l'administration des règlements d'urbanisme afin de réviser certaines dispositions sur des documents exigibles, délais de validité et autorisations requises.

QUE les objets dudit règlement sont :

- Modification, selon des conditions ou dans certains cas seulement, d'un permis émis ;
- Modification du délai de validé d'un permis de lotissement ;
- Modification du délai de validé d'un certificat de changement d'usage ;
- Abrogation de certains types de coupe d'arbres exemptés d'obtenir un certificat d'autorisation d'abattage ;
- Ajout d'un nouveau type de déclaration obligatoire pour une foire et fête foraine ;
- Ajout d'un document requis pour une demande de certificat d'autorisation pour la construction ou la transformation d'un système d'évacuation et de traitement des eaux usées.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau du soussigné durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Terrebonne, ce 24 octobre 2018.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA
